

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Donne délégation de signature à :

Madame Francine MACORIG-VENIER, Professeur des Universités, Directrice du Centre de Droit des Affaires,

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 933 – Centre de Droit des Affaires :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 933, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francine MACORIG-VENIER, M. Arnaud De BISSY, Professeur des Universités, Directeur Adjoint du Centre de Droit des Affaires, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à Mme Francine MACORIG-VENIER et M. Arnaud De BISSY, en date du 10 octobre 2018.

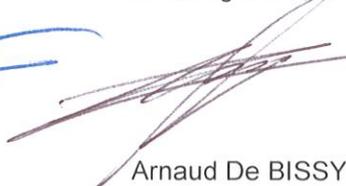
Fait à Toulouse, le 1^{er} décembre 2020

La délégataire,



Francine MACORIG-VENIER

Le délégataire,



Arnaud De BISSY

Le Président,



Hugues KENFACK